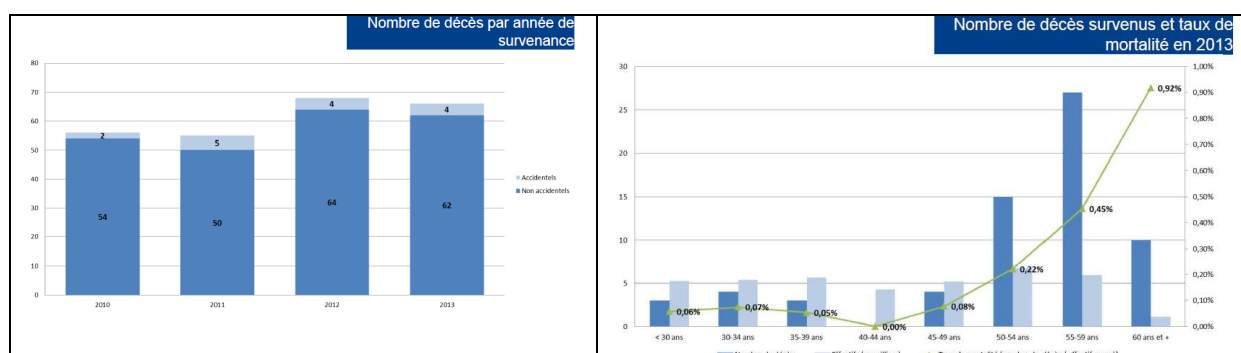


Le régime Incapacité Invalidité Décès toujours excédentaire

La commission de suivi de l'accord de prévoyance a analysé les comptes 2013 du contrat gros risque. En dépit des évolutions de l'âge de départ en retraite des salariés, qui pèsent sur le contrat gros risque, et particulièrement sur son volet invalidité, il demeure largement excédentaire.

Ce résultat est imputable à un taux de mortalité observé parmi les salariés du groupe Safran plus faible que celui des tables de mortalité générales, utilisées par les assureurs.



Une couverture gros risque bientôt complétée pour les accidents survenant pendant la vie professionnelle

Il préexistait à la création du groupe Safran une complémentaire gros risque accident couvrant les salariés en déplacement professionnel. Les contrats associés sont hétérogènes d'une société à l'autre, et parfois catégoriels.

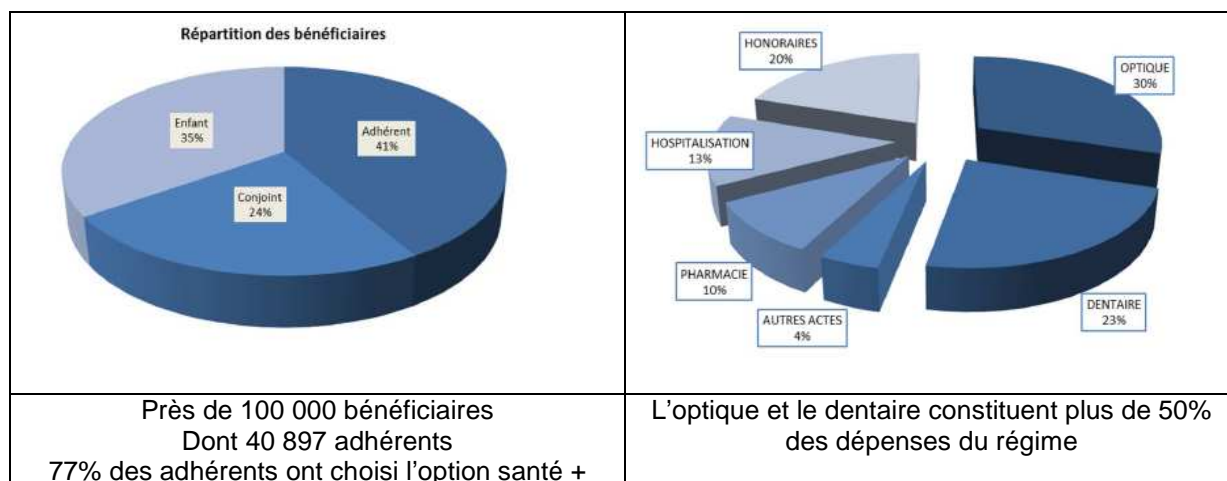
A l'issue de 6 réunions de négociation, la CFDT a obtenu que cette couverture soit élargie à l'ensemble de la vie professionnelle (et non plus limitée aux seuls déplacements professionnels), et qu'elle constitue un complément aux dispositions gros risque du régime de prévoyance. **La cotisation associée est intégralement à la charge de l'entreprise.**

En cas de décès accidentel (hors cas d'exclusion type consommation d'alcool) d'un salarié survenant sur sa vie professionnelle (lieu de travail, trajet domicile travail, mission,), ses ayants droits (héritiers ou personne nommément désignée) percevront un capital décès de 425% du PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale), en complément des dispositions prévues par l'accord de prévoyance.

Les salariés qui le souhaitent pourront souscrire à l'extension de cette garantie à la vie privée, moyennant une cotisation mensuelle de 2,35 € à leur charge.

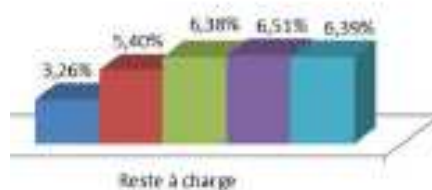
La CFDT Safran s'est déclarée favorable à la signature de cet accord, qui vient compléter, dans une démarche de **justice sociale et de simplicité**, le régime de prévoyance gros risque. Le dispositif complémentaire entrera en vigueur en janvier 2015.

Le contrat mutualiste Safran complémentaire santé à l'équilibre



	Prestation Moyenne (base)	Prestation Moyenne (Option)
Salarié	560 €	49 €
Conjoint	610 €	47 €
Enfant	290 €	18 €

Le reste à charge se stabilise à 6.4% pour le régime de base et à un peu moins de 5% pour le régime santé +.



L'évolution de la définition réglementaire des contrats responsables (Publication des décrets attendue cet été), concernant en particulier le plafonnement de prise en charge des dépenses d'optique et des dépassements d'honoraire, conduira à la négociation d'un nouvel avenant à l'accord de prévoyance, peut être au dernier trimestre 2014.

Le dispositif de solidarité intergénérationnelle poursuit son déploiement

Au 31 décembre 2013, près de 13 000 retraités bénéficient d'une remise de cotisation, fonction de leur revenus (4168€ au tarif B, 6470€ au tarif C et 2266€ au tarif D).